

Souffrance au travail : On lâche rien !

Le film

Harcèlement, maltraitance managériale et organisationnelle, organisations du travail délétères, perte de sens du travail... conduisent des milliers de salariés à souffrir de leur travail, tomber malades, se suicider !

Commence alors un véritable parcours du combattant pour ces victimes ou leurs familles afin de faire reconnaître que ces souffrances, ces maladies ou ces suicides sont le résultat de leur « travail » au sein d'une « organisation » ou d'un « management » pathogène ; et donc obtenir que cette reconnaissance soit acquise en « accident du travail » ou « en maladie professionnelle », et le cas échéant faire condamner au pénal ces employeurs responsables.

Ce combat, car c'en est un, va alors durer des mois voire des années ; confrontés au déni organisé, aux mensonges, à la complexité administrative et judiciaire qui constitue souvent une « double peine » au regard de la souffrance que cette complexité fait perdurer, au regard de son coût financier et de sa lenteur, de la volonté des employeurs de « faire durer » les procédures participant au fort sentiment d'injustice, et de la solitude dans laquelle se retrouvent bien souvent les victimes et/ou leur famille.

Au-delà d'un simple soutien, la mobilisation sociale, médiatique, syndicale, associative.. permet alors à ces victimes de dépasser leur isolement en donnant à ce combat la dimension politique que recèlent ces stratégies de déni, de harcèlement et maltraitance institutionnels ayant cours dans nombre d'entreprises et d'administrations publiques ; cette mobilisation solidaire (car « eux, c'est nous »...) ouvre la voie à la reconnaissance recherchée comme en témoigne l'obtention de ces reconnaissances (minimes par rapport au nombre de victimes...) et la victoire obtenue au procès des ex dirigeants de France Télécom, puisque, grâce à ce procès, le risque de harcèlement « institutionnel », « organisationnel », est désormais reconnu ! Ce qui signifie que d'autres procès de ce genre pourraient avoir lieu dès lors que des syndicats ou organisations porteraient plainte pour « harcèlement institutionnel ».

Dans cette logique de Mobilisation Solidaire, notre association a décidé de consacrer les dommages et intérêts perçus en tant que partie civile dans ce procès France Télécom (2019) à la réalisation d'un film consacré à ce « parcours du combattant » que doivent mener ces victimes et ayants droits face aux stratégies de déni des entreprises et de la fonction publique.

Au travers de trois situations emblématiques de ces stratégies et de ce parcours, ce film montre comment la mobilisation sociale et solidaire permet aux victimes ou leurs familles de dire : « On ne lâche rien » !

Il montre que ce combat devient ainsi « celui de tous », celui d'ASDpro depuis sa création en 2008, mais aussi celui de toute organisation qui, à l'instar du syndicat des sapeurs pompiers du SDIS 49 dans ce film, décide d'y prendre part pour la justice et, in fine, pour la prévention.

Pour que jamais ces drames ne puissent se reproduire.

Ce film est réalisé par Daniel KUPFERSTEIN, réalisateur scénariste : www.daniel-kupferstein.com